



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2006**

6-8 septembre 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays de courte durée

#### Libéria

#### *Résumé*

Le présent projet de programme de courte durée pour le Libéria est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global, soit un montant de 2 826 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 820 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour 2007.

---

\* E/ICEF/2006/18.



## Situation des enfants et des femmes

1. Au cours de l'année écoulée, la situation politique et humanitaire au Libéria s'est améliorée. À la suite des élections tenues pacifiquement en octobre 2005, un nouveau gouvernement a été formé en janvier 2006. Les programmes de relèvement et de développement du Gouvernement donnent la priorité au renforcement de la paix et de la sécurité; à la revitalisation de l'activité économique; à la reconstruction des infrastructures et à la prestation de services de base; et au renforcement de la gouvernance et de la primauté du droit. Un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, couvrant une période de 18 mois, est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici à la fin du premier semestre 2006.

2. Les capacités du Gouvernement demeurent insuffisantes et l'autorité civile n'est pas encore pleinement rétablie. Depuis que l'armée nationale a été dissoute, la sécurité est assurée par la Mission des Nations Unies au Libéria. Une réorganisation fondamentale du Service de police du Libéria est en cours.

3. En 2005, le Libéria a été progressivement déclaré suffisamment sûr pour le retour des personnes déplacées et réfugiées. Au total, 321 745 personnes déplacées ont reçu une assistance, 200 000 réfugiés sont revenus spontanément et 58 127 autres ont bénéficié d'une assistance au retour.

4. La réintégration et la réadaptation des anciens combattants se poursuit et, à ce jour, 65 % des 103 000 combattants démobilisés ont été réintégrés. Plus de 50 % des anciens enfants soldats sont maintenant scolarisés ou suivent une formation professionnelle et la majorité des 11 729 enfants soldats démobilisés recevront très vraisemblablement une aide à l'issue de la démobilisation.

5. On évalue à 184 000 le nombre des orphelins, dont 65 % ont perdu leur père; 26 %, leur mère; et 12 %, leurs deux parents. Fournir des soins et une aide aux orphelins est très difficile en raison de la faiblesse du cadre juridique et de celle, plus grande encore, des organes chargés de faire respecter la loi et d'en surveiller l'application. Les règles établies et les contrôles étant limités ou inexistantes, un grand nombre des enfants accueillis par les orphelinats ne sont pas des orphelins. Étant donné que 57 % des orphelinats ne satisfont pas aux normes minimales, et en l'absence de réglementation des systèmes de soins parallèles, les adoptions illégales et le trafic d'enfants sont un risque. Le système de justice pour mineurs doit être entièrement restructuré au sein du système judiciaire. L'exploitation et les violences à caractère sexiste sont très fréquentes. L'Unité de protection des femmes et des enfants, qui relève de la police libérienne, est désormais en place et, au cours des années à venir, interviendra au niveau national. Les victimes ne peuvent recevoir les soins voulus que dans certaines zones de Monrovia. L'adoption de la nouvelle loi sur le viol est un progrès important mais n'aura aucun impact tant que la réforme de la justice n'aura pas eu lieu. La communauté humanitaire a mis en place un système de surveillance de l'exploitation et des violences, et d'enquête visant son personnel et les entrepreneurs qu'elle emploie.

6. Les indicateurs de base restent inquiétants : le taux de mortalité infantile atteint 157 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 235 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle est de 580 pour 100 000 naissances vivantes. La malnutrition est très fréquente : 39 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (grave dans 17 % des cas et modéré dans 22 % des cas) et 27 % présentent une insuffisance

pondérale. La proportion de la population souffrant de carences en fer est de 87 % chez les enfants âgés de 6 à 35 mois, de 58 % chez les femmes qui ne sont pas enceintes et de 62 % chez les femmes enceintes. L'espérance de vie, qui était de 47 ans en 2000, est tombée à 41 ans en 2002. Les maladies infantiles les plus courantes sont le paludisme (42 %), la diarrhée (21 %) et les infections respiratoires aiguës (12 %).

7. Le taux d'accès à l'eau salubre est estimé à 24 %, et le taux d'accès aux équipements sanitaires est de 5 %, chiffre alarmant, ce qui contribue à la forte prévalence de la diarrhée. Les principaux obstacles à un redressement rapide sont le manque de coordination, l'insuffisance marquée de moyens logistiques, la faiblesse des capacités de mise en œuvre et l'application limitée des règles établies.

8. Le taux de scolarisation se chiffrerait à 70 % des enfants d'âge scolaire. Dans la plupart des écoles publiques, les classes sont surchargées, la supervision inexistante et le matériel insuffisant et en très mauvais état. Les taux d'inscription sont élevés et 88 % des écoles (dont plus de la moitié sont des écoles privées) fonctionneraient, mais ces chiffres masquent un grave problème de qualité. Toutes les écoles publiques ont reçu du matériel pédagogique. La majorité des enseignants n'a pas de qualifications et seulement 19 % sont des femmes. Les salaires des enseignants ne leur sont pas versés régulièrement et sont inférieurs à 1 dollar par jour. Au cours des 18 derniers mois, 1 100 enseignants ont reçu une formation de base, les autorisant à exercer dans l'enseignement primaire, mais il faudra remanier entièrement ce programme de formation pour le mettre en conformité avec les normes établies. Un document de politique générale sur l'éducation des filles est diffusé et ses directives appliquées actuellement. Dans l'ensemble, l'insuffisance de la supervision et des contrôles, le manque de ressources et les lacunes en matière de responsabilisation pèsent lourdement sur le secteur de l'éducation.

9. Les services de santé sont progressivement rétablis et 65 % des structures de soins de santé primaires datant d'avant la guerre sont en état de fonctionner, mais leur viabilité n'est pas assurée, car 90 % sont administrées par des organisations non gouvernementales. Les systèmes de gestion des services de santé sont généralement déficients. L'accent est mis sur le renforcement des capacités opérationnelles des antennes sanitaires dans les comtés. La chaîne du froid est progressivement reconstituée. Des centres d'entreposage de vaccins ont été mis en place dans les 15 comtés du pays, mais des améliorations sont encore nécessaires. La campagne de lutte contre la poliomyélite a été menée à son terme et aucun cas de poliovirus sauvage n'a été signalé depuis trois ans. La couverture vaccinale a augmenté régulièrement et atteint actuellement 82 % pour la tuberculose, 90 % pour la rougeole, 84 % pour la fièvre jaune et 71 % pour le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (vaccin DCT). Le secteur sanitaire est confronté à trois grands problèmes : a) la grave pénurie de personnel qualifié; b) la grande fragilité du système de supervision et de suivi; et c) l'absence de viabilité financière.

## Programme du Libéria (2007)

### Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Éducation	480	1 250	<b>1 730</b>
Protection de l'enfant	480	800	<b>1 280</b>
Santé et nutrition	480	2 000	<b>2 480</b>
Eau, assainissement et hygiène	506	800	<b>1 306</b>
Relations extérieures et information	100	–	<b>100</b>
Dépenses multisectorielles	780	970	<b>1 750</b>
<b>Total</b>	<b>2 826</b>	<b>5 820</b>	<b>8 646</b>

10. Les processus de planification nationale et sectorielle n'ont pas encore été rétablis au Libéria, qui n'est actuellement doté d'aucun cadre de planification national. Le Gouvernement fonctionne à court terme, par cycles de trois à six mois. L'élaboration du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne sera pas achevée avant la fin du premier semestre 2006. Quant au bilan commun de pays (BCP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ils seront prêts d'ici à la fin de 2006. Conscients de l'instabilité de la situation en matière de sécurité, du fait que le Libéria est en transition, et de la nécessité d'harmoniser les cycles de planification, les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ont décidé, avec l'accord du Gouvernement libérien, d'exécuter un programme de courte durée en 2007.

11. Les objectifs et la structure des programmes n'ont pas connu de modifications majeures. Tous les éléments de programme sont directement liés aux priorités du plan stratégique à moyen terme et aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui touche à l'éducation de base, à l'égalité des sexes, à la mortalité infantile et au VIH/sida, et tiennent compte des priorités établies par le nouveau Gouvernement. L'accent sera mis sur l'exécution du volet « réintégration » du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et reconstruction et sur la poursuite de la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. Le programme du Libéria sera un élément important dans l'élaboration du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'objectif étant que la défense des droits de l'enfant soit prise en compte comme il convient dans les priorités stratégiques.

### Éléments du programme

12. Chacune des stratégies de programme reste en vigueur et le programme continue d'être axé sur les sept comtés où retournent la majorité des personnes déplacées et des réfugiés, et sur les enfants associés aux forces combattantes.

13. **Éducation.** Le programme, qui concerne 800 écoles, améliorera la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et fera augmenter les taux d'inscription et de persévérance des filles de 10 % et de 20 %, respectivement. L'exécution du programme de préparation à la vie active sera élargie. Les interventions d'urgence, telles que le programme d'urgence de formation d'enseignants et l'apprentissage

accélééré, seront progressivement moins nombreuses. Un programme de formation modèle d'une durée d'un an sera lancé et 500 enseignants suivront une formation en 2007. Pour renforcer la gestion d'ensemble du secteur de l'éducation, le programme fournira un appui technique et logistique aux équipes pédagogiques des comtés et une assistance technique à la révision des politiques.

14. **Protection de l'enfant.** Le programme aura pour objectif de mener à bien la réinsertion locale des enfants associés aux forces combattantes et de renforcer les mécanismes nationaux de protection de l'enfant. En ce qui concerne les filles associées aux forces combattantes, 2 500 d'entre elles auront la possibilité de participer à un projet de création d'entreprises faisant appel aux compétences acquises grâce au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et reconstruction. Un service minimum continuera d'être assuré, mais la nécessité de rechercher et réunir les familles diminuera considérablement. La portée des services et de la réforme juridique liés à la protection des enfants orphelins et vulnérables, à la lutte contre le travail des enfants et à la prévention de l'exploitation et des violences à caractère sexiste sera élargie, notamment grâce au déploiement de l'Unité de protection des femmes et des enfants de la police libérienne dans sept comtés. Les travaux liés à la réforme du système de justice pour mineurs seront lancés. Le Service de l'enfance du Ministère de la condition de la femme et du développement sera doté de moyens plus importants pour suivre l'application des obligations contractées par le Libéria au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

15. **Santé et nutrition.** Le programme contribuera à la réduction de la morbidité et de la mortalité, les activités en matière de renforcement des capacités et de formation permettant de continuer à étendre la couverture du programme élargi. Le taux de couverture par le vaccin DCT devrait ainsi atteindre 87 %. Grâce à la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, les antennes sanitaires des comtés deviendront pleinement opérationnelles et transmettront régulièrement des informations fiables à un système de gestion des données sanitaires entièrement remanié. Le programme continuera d'encourager l'intégration des services de soins de santé primaires dans 27 établissements sanitaires qui ont été remis en état. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), les responsables du programme du Libéria renforceront le système national de contrôle nutritionnel et une stratégie de nutrition commune. Les centres d'alimentation thérapeutique et complémentaire recevront un appui au fur et à mesure des besoins et les activités locales en matière de nutrition seront généralisées et menées par tous les services de soins de santé primaires. La supplémentation en vitamines et en oligo-éléments continuera d'être intégrée aux services de santé primaire ordinaires et aux campagnes de vaccination supplémentaire.

16. **Eau, assainissement et hygiène.** L'exécution du programme contribuera à réduire la morbidité et la mortalité dues aux problèmes d'eau et d'assainissement, en réorientant la politique nationale, de manière à mettre l'accent sur l'hygiène. L'application de la stratégie nationale sera décentralisée au niveau des comtés et la gestion de la base de données informatisée sera confiée aux ministères d'exécution. En outre, le programme intensifiera l'appui à l'amélioration des pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et au sein de la population locale. Un système d'entretien des installations d'adduction d'eau et d'assainissement sera mis au point à l'intention de toutes les écoles. Le système d'entretien fondé sur la participation de la population locale sera étendu au niveau national.

17. **Relations extérieures et information.** Le programme mettra l'accent sur la promotion des droits de l'enfant aux niveaux du pays et des comtés grâce à la création de partenariats et de réseaux et à la diffusion des informations, et visera à inclure les droits de l'enfant dans le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans le PNUAD.

#### **Principaux partenariats**

18. Le principal changement en matière de partenariats sera le passage systématique et progressif de la mise en œuvre des programmes à la prestation par les ONG de services destinés au Gouvernement. Conformément à l'approche préconisée dans le rapport intitulé « One United Nations Approach » (Un système des Nations Unies unique), les relations de travail entre tous les organismes des Nations Unies seront renforcées. L'équipe de pays des Nations Unies concentrera son action sur le rétablissement de l'autorité des institutions politiques en matière de planification, de surveillance et de contrôle de la qualité, et encouragera la décentralisation.

#### **Surveillance, évaluation et administration des programmes**

19. Une surveillance supplémentaire sera assurée par l'équipe de pays des Nations Unies. Des agents chargés du contrôle sur le terrain seront en outre chargés du suivi des travaux menés sur quatre sites stratégiques au Libéria pour chaque élément de programme.

20. Les études et évaluations de grande ampleur ci-après seront menées en 2007 : a) évaluation du programme d'apprentissage accéléré; b) évaluation des activités de promotion de l'hygiène; c) évaluation finale du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et reconstruction; d) évaluation des interventions nutritionnelles communautaires; e) évaluation de la situation relative à l'eau et à l'assainissement de l'environnement; et f) évaluation de la situation en matière de travail des enfants.

---